

Je soussignée : Monsieur SOLASSOL Fabrice

Profession ou qualité : commerçant

Adresse : 10, Rue de la Citadelle -79200 LA PEYRATTE

Ai l'honneur de solliciter, conformément à l'article L.48 du Code des débits de boissons, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de : **3^{ème} catégorie**

A : Couhé- 86700 Valence-en-Poitou

Le Jeudi 1^{er} Mai 2025 de 08h00 à 20h00,

A l'occasion de la Foire du 1^{er} Mai

Fait à Valence-en-Poitou le 24 Avril 2025

signature :

Arrêté Municipal n°189-2025-COU

Autorisant l'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Le maire de la commune de Valence-en-Poitou, Vienne ;

Vu la demande ci-dessus ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.49 et L.49-1-2 du Code des débits de boissons ;

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.22 et L.48 du Code des Débits de boisson ;

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique ;

ARRETE :

Monsieur SOLASSOL Fabrice, commerçant, 10, Rue de la Citadelle -79200 LA PEYRATTE, Deux-Sèvres, est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de catégorie 3, **le Jeudi 1^{er} Mai 2025 de 8h00 à 20h00, à Couhé**, Commune de Valence-en-Poitou, (Vienne,).

Fait à Valence-en-Poitou, le 24 Avril 2025.



Le Maire délégué
Grégoire CHASTEL

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.